



Compte-rendu  
-  
Comité de  
programmation du  
GAL Comminges  
Pyrénées



**Comité de programmation du GAL Comminges Pyrénées – 11/10/2016 - Mane**

**Liste des personnes présentes**

Membres titulaires du collège public : 3	BRANA Jean-Pierre DOUGNAC Jean-Claude NOMDEDEU Raymond
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 5	LE ROUX DE BRETAGNE Loïc PANATIER-CASES Danièle LOUBEYRE Guy AUBERDIAC Michel MARTIN Robert
Membres suppléants du collège public sans voix délibérative : 1	GIMENEZ Philippe
Membres titulaires du collège privé : 10	BESNIER Louis LANGLET Bruno GAUT Patrice VIALLET Marie MARTIN Rémy NEUMAN Jean-Pierre SORIN Emmanuel GOIRAND Georges PEDRERO Jacques LAMOUREUX Christian
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 2	SALLES Yves BASSO Sylvain
Membre suppléant du collège privé sans voix délibérative : 1	TALBOT Julie

**Vérification du double- quorum**

22 membres présents dont 20 votants sur 30 : dont 8 membres du collège public (sur 12) et 12 membres du collège privé (sur 18). La règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents et plus de la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

**Liste des personnes excusées :**

Membres du collège public	BOUBEE Alain
Membres sans voix délibérative	Conseil Régional Occitanie ASP DDT Haute-Garonne
Membre du collège privé	ROUX Michel DAVID Bruno MONTSARRAT Michel GASSET Danièle



Compte-rendu  
-  
Comité de  
programmation du  
GAL Comminges  
Pyrénées



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
l'Europe investit dans les zones rurales

BRUN-BOUE Sylvie  
SAUNIER BORELL Philippe

## Rappel de l'ordre du jour

- Point d'avancement sur le conventionnement LEADER
- Présentation, échanges et analyse des projets sollicitant une aide LEADER
- Point sur la méthodologie de la séance

## Compte-rendu

Monsieur le Président introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence, puis rappelle l'ordre du jour et se félicite de ce premier comité de programmation avec présentation de projets. Il excuse l'absence de l'ASP, de la DDT et de la Région Occitanie.

### 1/ Point d'avancement sur la mise en œuvre du programme LEADER

#### - Convention LEADER

L'Agence de Services et de Paiement (ASP), organisme payeur et de contrôle, a validé les fiches-actions en septembre après quelques modifications qui ont dû être apportées pour assurer la contrôlabilité des fiches-actions.

La convention a été signée par le Président, signée par l'ASP et est en cours de signature à la Région.

#### - Grille d'analyse des projets et règlement intérieur

Comme indiqué lors du dernier comité de programmation, ces deux documents ont été transmis à la Région.

Quelques précisions ont été demandées sur le règlement intérieur (référence à la Région Occitanie et non plus Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, méthode pour le vote : à main levée).

Ainsi que des précisions sur la grille d'analyse : éléments de définition à rédiger (démarche participative, caractère transférable du projet), précisions sur le critère d'impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée et enfin sur la manière dont les critères sont évalués.

Les thématiques et critères d'analyse et le barème de point associé restent inchangés.

La grille mise à disposition sur la plateforme Dropbox dédiée au comité de programmation correspond à la dernière version qui tient compte des remarques de la Région.

#### - Procédures LEADER

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a procédé au recrutement de 2 instructeurs LEADER pendant l'été, qui ont démarré leur mission au 1<sup>er</sup> septembre.

Deux rencontres sont prévues prochainement : une réunion GAL/DDT le 14/11 et une réunion organisée par la Région avec la DDT et les GALs de Haute-Garonne le 20/11.

Le formulaire de demande d'aide édité par la Région et les outils informatiques ne sont pas encore en place, néanmoins le formulaire devrait être validé et envoyé aux GALs rapidement.

L'instruction réglementaire pour la complétude des dossiers pourra néanmoins être réalisée (la liste des pièces à joindre pour monter les dossiers administratifs a été fournie par la Région durant l'été).



Compte-rendu  
-  
Comité de  
programmation du  
GAL Comminges  
Pyrénées



- Point d'informations générales

Sur la plateforme Dropbox dédiée aux documents du comité de programmation : les personnes ayant eu des difficultés à y accéder ou à télécharger les documents sont invitées à faire remonter leurs difficultés à l'équipe technique du GAL (Marie ou Florence).

Séminaire LEADER France les 29 et 30 octobre à Dijon (association nationale regroupant les GAL adhérents) : la première journée était orientée sur un point d'information sur la mise en œuvre du programme LEADER en France et en Europe et des ateliers techniques (échanges sur les procédures), la deuxième journée était dédiée à la coopération. Un compte rendu de ce colloque sera transmis ultérieurement.

## **2/ Présentation, échanges et analyse des projets sollicitant une subvention du programme LEADER**

Trois projets sont présentés :

- La réouverture d'un commerce multiservices de proximité à Mazères-sur-Salat, portée par la commune ;
- L'animation pour le lancement et le développement des services du tiers-lieu Maison de l'avenir Comminges Pyrénées, portée par l'association Maison de l'Avenir (basée à Saint-Gaudens) ;
- Le projet de valorisation du château médiéval d'Izaut-de-l'Hôtel, porté par la commune.

Les porteurs de projets ont été invités à venir présenter leur projet : 15 minutes sont dédiées par porteur de projet pour un temps de présentation et d'échanges avec le comité de programmation. A l'issue de ce temps d'échange, un temps de discussion pour appréciation du projet se tient (auquel le porteur de projet et tout membre du comité partie prenante ne participent pas).

### **Réouverture d'un commerce multiservices de proximité à Mazères-sur-Salat**

**Porteur de projet : commune de Mazères-sur-Salat**

**Fiche-action n°4 « Développer l'emploi local et dynamiser l'économie en milieu rural »**

**FEADER sollicité : 15 742,29 € (soit 40% du montant total du projet)**

Présentation du projet par Monsieur ALCAIDE – Adjoint au Maire de Mazères-sur-Salat :

La commune est atypique car bien qu'elle ne se compose que d'à peine 600 habitants, elle comprend de nombreux commerces.

En 2015 deux commerces ont fermé : la boulangerie et l'épicerie. Par ailleurs la commune a été longtemps impactée par la fermeture de l'industrie papetière qui induisait entre 250 et 300 emplois. La fermeture de la boulangerie et de l'épicerie a été dommageable pour le village.

La commune veut renouer avec ce type de commerces et a souhaité rénover un local avec un espace de fabrication de pain et l'installation d'un four.

La réouverture d'un tel commerce est importante pour la vie du village et des villages environnant. Par ailleurs des produits de qualité seront vendus.

Un couple est en gérance. L'installation devrait être pérennisé car une centaine de personnes sont déjà venues acheter du pain pour l'ouverture du commerce.

Échanges avec le porteur de projet :

*Monsieur Goirand demande quelle est la marge de manœuvre pour le gérant étant donné qu'il s'agit d'une enseigne.*

Monsieur Alcaide rappelle qu'avec la présence de nombreux producteurs sur le secteur, il a été envisagé la vente de ces produits en circuit court via l'épicerie. Ce principe discuté avec l'enseigne a été conventionné avec les gérants et intégré dans l'étude préalable du projet.



Compte-rendu  
-  
Comité de  
programmation du  
GAL Comminges  
Pyrénées



*Monsieur Langlet demande quelles sont les obligations d'achats à la centrale dans le contrat de franchise Vival. Monsieur Alcaide répond que le contrat entre Vival, les gérants et la municipalité, laisse la possibilité de vente de produits locaux.*

*Monsieur Besnier demande si la Mairie s'est engagée avec la boulangerie notamment par le biais de l'achat de pain pour la cantine scolaire.*

Monsieur Alcaide souligne que ce n'est pas qu'une boulangerie, mais aussi une pâtisserie et épicerie. La fourniture de la cantine est déjà assurée par un marché antérieur à l'installation de l'épicerie. Par contre pour toutes les autres initiatives, il y a un accord pour que les achats extérieurs aux repas, par exemple les gouters du centre de loisirs, soient achetés à l'épicerie.

*Monsieur Auberdiaac demande si la marge dégagée prévisionnelle permettra aux gérants de vivre correctement et quelle est la marge d'évolution du commerce.*

Monsieur Alcaide explique que la municipalité demande un loyer mais qui n'est pas exorbitant. A la suite d'une étude réalisée par la Chambre des métiers, il ressort que le commerce peut dégager deux salaires.

*Monsieur Vogglimacci souligne que l'étude de marché et le prévisionnel sont deux choses différentes. Il ajoute qu'il aurait été souhaitable que l'étude soit plus approfondie notamment avec la prise en compte de la grande distribution avec le Super U de Martres Tolosane. Le projet est intéressant et nécessaire, mais l'enjeu est de s'assurer que les gérants restent et de sensibiliser les habitants à acheter à Mazères.*

Monsieur Alcaide explique qu'il y a eu durant 10 ans le même épicier, puis deux autres se sont ensuite succédés en quelques années sans trop de succès. Il explique que cela tenait pour l'un à un manque de compétences et à des soucis de santé pour le second. Il ajoute que la boulangerie est un point essentiel du projet et que la dernière boulangerie du village a eu des problèmes de gestion propre au gérant.

L'épicerie et la boulangerie étaient auparavant des commerces voisins. La boulangerie en l'état actuel n'était pas adaptée notamment au niveau de l'hygiène. Le but du projet est donc de transformer une partie de l'épicerie en laboratoire de boulangerie, surtout que le gérant a les compétences pour fabriquer le pain. L'avantage réside dans le fait que la boulangerie est dans les mêmes locaux que l'épicerie. Les gens viennent acheter leur pain et consomment par la même occasion des produits de l'épicerie.

L'autre avantage est géographique car Mazères est à un carrefour des deux vallées de Cerizols et de Betchat. Des clients viennent aussi à l'heure de la pause repas puisque l'épicerie propose également des produits pour ce type de clientèle.

*Monsieur Gaut demande si le loyer est fixe ou s'il est indexé sur le chiffre d'affaire.*

Monsieur Alcaide précise que c'est un loyer fixe.

Le Président et les membres du comité de programmation remercient Monsieur Alcaide pour ces éléments de présentation.

Discussion et appréciation du projet :

Monsieur Dougnac, Maire de Mazères-sur-Salat ne prend pas part aux échanges et quitte la séance.

Monsieur Salles indique que pour un commerce de proximité, le projet est très intéressant. Un potentiel existe sur Mazères pour une telle activité. Il y a par ailleurs un vivier de producteurs agricoles en circuits-courts aux alentours, la démarche de la commune pour valoriser les produits est intéressante.

Monsieur Pedrero explique que ce type de projets a pu être soutenu dans le cadre d'Initiatives Comminges. Tous fonctionnent généralement très bien. Les problèmes, s'il y en a, sont souvent plus liés à la gérance, et notamment à la capacité à travailler un certain nombre d'heures. C'est aux personnes que tient la réussite du commerce, sachant que les échecs sont rares.



**Compte-rendu**  
-  
**Comité de programmation du GAL Comminges Pyrénées**



Monsieur Martin souligne que l'étude de marché est évidemment indispensable, mais qu'il faut relativiser. L'étude de marché peut engendrer un coût supplémentaire pour le projet. Il ne faut pas que cela soit disproportionné.

Monsieur Gaut explique que certaines études de marchés comme celles de la CCI sont gratuites. Les remarques sur l'étude de marché visent à éviter des déceptions de la collectivité et des gérants dans le cas où le projet ne fonctionne pas.

Monsieur Langlet souligne que l'étude de marché aurait dû en effet être approfondie afin de connaître les capacités du porteur de projet.

Marie Bouilhol explique que le projet a déjà commencé. Les porteurs de projets ont également fait une demande à la Région dans le cadre du Contrat Régional Unique du Pays. Etant donné que le dossier a été déposé en août, le comité se réunit après démarrage de l'opération, ce qui rend difficile la prise en compte de ces remarques relatives à l'étude de marché par le porteur de projet.

A l'avenir, le but est bien que les projets soient présentés au comité avant le démarrage des opérations pour que les échanges avec le porteur de projet puissent être pris en compte et servir à le conseiller.

Madame Panatier Cazes ajoute qu'il faut également voir le côté social du projet, notamment avec le service rendu aux personnes âgées et plus globalement à la dynamique locale du village.

Monsieur Langlet confirme le rôle social du commerce, important sur ce secteur géographique. Il serait bien que le porteur de projet aille plus loin sur cette question, et qu'il ne s'agisse pas uniquement d'une poursuite de l'existant.

Monsieur Brana rappelle les problèmes de gérance qui avaient entraîné des difficultés de l'ancienne boulangerie et épicerie. Une étude de marché plus approfondie aurait été intéressante sur ce projet, mais si les gérants vendent des produits de qualité, les clients seront présents.

Monsieur Vogglimacci demande comment la population est éventuellement sensibilisée et si la municipalité aide au fonctionnement en ce sens afin que les exploitants s'en sortent.

Marie Bouilhol explique que la municipalité a organisé des réunions publiques, pour faire connaître le projet et pour que les habitants fassent remonter leurs besoins.

Monsieur Goirand souligne que cela aurait été opportun que les gérants soient venus présenter leur activité. Il est convenu qu'à l'avenir pour ce type de projet où les exploitants sont différents du porteur de projet, que ceux-ci soient invités à venir au comité.

Monsieur Auberdiac explique qu'il sera favorable à ce que le comité se prononce positivement sur ce projet, d'autant plus que celui-ci a commencé. Une aide LEADER sera un appui.

Monsieur le Président propose de passer en revue le projet au regard de la grille d'analyse.

Sous-réserve d'une instruction réglementaire positive et de la validation du plan de financement, le projet obtiendrait une note de 16/28 soit une note supérieure au seuil minimal de sélection, selon la répartition des points suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 5/10
- 2/ La stratégie locale : 8/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Le projet sera représenté en comité pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire et complétude du dossier.



Compte-rendu  
-  
Comité de  
programmation du  
GAL Comminges  
Pyrénées



**Animation pour le lancement et le développement des services du tiers-lieu Maison de l'avenir  
Comminges Pyrénées**

**Porteur de projet : Association « Maison de l'avenir » (MDA)**

**Fiche-action n°2 « Renforcer l'innovation et dynamiser l'attractivité économique »**

**FEADER sollicité : 71 517,6 € (soit 37 % du montant total du projet)**

Présentation du projet par Monsieur Rémy Martin (président de l'association) et Madame Talbot (chargée de projet) :

La Maison de l'avenir (créée en 2015) est un regroupement de 5 associations : Afidel, BGE, Les jardins du Comminges, MJC du Saint-Gaudinois et Gestes (groupement d'employeurs associatif).

La Maison de l'Avenir regroupe des activités déjà existantes (déjà mises en œuvre par les associations membres) et permettra de développer de nouveaux services.

Le tiers-lieu sera situé derrière la MJC, au niveau des anciens garages (projet de réhabilitation en cours de réflexion/dimensionnement en lien avec la Communauté de communes du Saint-Gaudinois).

La valeur ajoutée de ce tiers lieu est de constituer un espace permanent d'échanges et de rencontres, lieu hybride entre le travail et le domicile, entre activités de travail et activités récréatives. Les tiers-lieux répondent à un besoin de décloisonner. Il s'adresse à tous les publics, qui ont un besoin de monter en compétences, de développer un réseau et de se former.

Par ailleurs, développer des espaces de télétravail, c'est développer l'économie présente sur le territoire : les personnes consommeront plus sur le territoire.

Aujourd'hui la Maison de l'Avenir a démarré une phase de tests des nouveaux services :

- Elle accueille une personne en co-working.
- Concernant le télétravail, une étude de dimensionnement (réalisée par un prestataire : Relais d'Entreprises) a été lancée et sera présentée en comité de pilotage lundi 17/10.

L'objectif est de proposer une animation à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées pour développer un réseau des lieux de télétravail et de co-working du territoire. Des échanges sur le sujet ont été entamés avec : la communauté de communes de Saint-Martory (qui a déjà mis en place un espace télétravail), la communauté de communes du Boulonnais (intéressée pour développer ce type de services dans le cadre du projet de Maison de Services Aux Publics - MSAP), idem pour Montréjeau (espaces envisagés au sein de l'Hôtel de Lassus).

- Les ateliers bricothèque rencontrent un intérêt auprès de la population (un nouvel atelier « Brico ordi » démarrera bientôt).
- Idem pour les ateliers fablab, avec un atelier par mois en partenariat avec l'association Laptop innovation de Mazères.
- Des temps d'échanges sont également organisés, par exemple récemment une table ronde sur l'économie solidaire autour de la thématique de l'habitat.

Échanges avec le porteur de projet :

*Monsieur Besnier indique que les chambres consulaires proposent déjà ce type d'accompagnement pour un certain nombre d'activités.*

Rémy Martin explique que les services sont complémentaires. Par ailleurs un travail a été réalisé avec la CMA notamment en organisant un atelier sur la réparation, pour apprendre à recycler et consommer durablement. Plusieurs artisans ont été rencontrés. Des échanges ont également été engagés avec la CCI. Rémy Martin explique que l'objectif est au contraire d'être complémentaire et de travailler ensemble et non pas d'être concurrents.

*Monsieur Neuman indique que la pérennité d'un tel lieu/projet vient de la qualité de l'animation. Une des difficultés des sites associés est qu'il n'y aura pas un modèle. L'enjeu est l'animation, qui permettra de développer des initiatives locales qui enrichiront le projet. Le Fablab de Mazères devrait se retrouver au sein de ce réseau.*

*Monsieur Dougnac regrette qu'il n'y ait pas plus de liens entre la MDA et les autres initiatives sur le territoire. Il indique que les activités de la MDA sont pour l'instant peu ouvertes sur l'extérieur. A titre d'exemple, il cite la*



Compte-rendu  
-  
Comité de  
programmation du  
GAL Comminges  
Pyrénées



*présence à Mazères d'une recyclerie et d'un fablab et demande quelles sont les démarches d'ouverture du projet MDA en dehors de Saint-Gaudens ?*

Rémy Martin explique qu'un certain nombre de démarches ont été engagées : à Boulogne où l'association est en relation sur le projet de MSAP, à Mazères aussi car un partenariat a été développé avec l'association Labtop Innovation qui assure les animations des ateliers fablab de la MDA. Néanmoins il explique qu'il n'y a à ce jour en effet pas assez de temps dédié à l'animation, et que cela nuit au développement de partenariats, à mieux faire connaître le projet sur le territoire. Le travail mené jusqu'à présent a permis de démarrer une phase test mais il s'agit aujourd'hui d'avoir une animation dédiée, d'où la demande de financements dans le cadre du programme LEADER.

*Monsieur Auberdiac s'interroge sur le risque de dispersion, surtout s'il existe à terme des antennes sur le territoire, comment toutes ces activités pourront être coordonnées et développées avec un demi-poste ? Il indique par ailleurs que certaines activités peuvent intervenir en doublon de ce qui peut être déjà proposé par d'autres structures, notamment les artisans.*

Rémy Martin explique qu'un certain nombre d'activités sont complémentaires, par exemple : l'atelier de réparation de vélos ou plus globalement les ateliers bricothèque, consistent à mettre en relation des personnes qui ont notamment peu de moyens avec des personnes qui ont des compétences pour réparer les objets. Cela ne vient pas en concurrence des artisans car il ne s'agit pas de la même clientèle voire des mêmes services. Il précise que les autres espaces de télétravail et co-working sur le territoire ne seront pas des antennes de la MDA, car ils seront indépendants et gérés par d'autres structures (ex. une communauté de communes). L'objectif de la MDA est de proposer une animation d'un réseau de ces lieux afin que des services actuellement proposés sur Saint-Gaudens puissent être étendus sur d'autres lieux du Comminges.

*Monsieur Voglimacci demande si la suppression du contrat de ville ne remet pas en cause le financement de ce projet.*

Rémy Martin explique que la Région et le Département ont indiqué qu'ils maintiendraient leurs soutiens aux projets inscrits au contrat de ville, et notamment la MDA.

*Monsieur Gaut demande si un maillage a été fait sur ce qui existe sur le territoire ou à proximité comme à Cazères.*

Rémy Martin répond qu'ils sont effectivement en lien avec d'autres réseaux et assurent une veille.

*Monsieur Langlet intervient sur l'intérêt du projet : beau projet dont le but est de mettre en relation des acteurs et de décroïsonner. Les tiers lieux ont un rôle de fédérateur d'activités. Cela s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, et complète ce que l'économie classique n'apporte pas.*

*Quid du financement des futures activités ?*

Rémy Martin explique que les activités existantes ont leur économie propre. Pour les nouvelles, ils sont en phase de test. Le poste de dépenses le plus important est l'animation. Il y a une contribution des 5 associations membres de la MDA, l'association mobilise des financements hybrides dont publics.

*Monsieur Goirand ajoute que se développe de plus en plus une économie à côté de l'économie classique. Cette économie est composée d'acteurs différents. Il s'agit d'activités complémentaires et non concurrentes. L'emploi se développe aujourd'hui davantage dans ce monde-là que dans le monde plus fermé de l'entreprise. L'intérêt de ce type de projet est peut-être de créer une passerelle entre l'économie sociale et solidaire et l'entreprise classique.*

*Monsieur Besnier évoque le danger de l'entrepreneuriat, en citant notamment le statut d'autoentrepreneur qui a engendré beaucoup de déception voire des difficultés chez certains. Il pose notamment la problématique du déficit de formation.*

Rémy Martin confirme les propos. Il ajoute qu'un certains nombres de personnes accompagnées ont des projets différents des activités économiques classiques, puisqu'il s'agit aussi de projets sociaux et solidaires : par exemple un projet de valorisation de ruines pour développer des activités de tourisme, un ancien restaurateur qui



**Compte-rendu**  
-  
**Comité de programmation du GAL Comminges Pyrénées**



veut développer des actions de conseil et de sensibilisation sur l'alimentation auprès de personnes en difficultés...

*Monsieur Le Roux De Bretagne appuie l'idée qu'il s'agit d'activités complémentaires et que cela peut dans un certain nombre de cas favoriser les passerelles vers l'économie plus classique.*

Discussion et appréciation du projet :

Monsieur Rémy Martin et Madame Talbot ne prennent pas part aux échanges et quitte la séance.

Monsieur Brana explique que ce projet entre dans l'économie sociale et solidaire et qu'il s'agit d'un projet novateur. Il rappelle que le volet immobilier ne fait pas partie du projet à l'étude aujourd'hui, le programme LEADER étant sollicité sur le volet étude/animation.

Monsieur Robert Martin demande des précisions sur la prestation d'ingénierie sur le projet qui représente en effet les 2/3 des dépenses du budget prévisionnel ?

Marie Bouilhol explique que les prestations seront réalisées en s'appuyant sur les 5 associations membres de la MDA, avec une coordination réalisée par la chargée de projet qui correspondrait à un mi-temps (assuré par l'actuelle directrice de la MJC du Saint-Gaudinois, le mi-temps de la direction de la MJC serait ainsi géré par une autre personne recrutée – en accord avec la Fédération des MJC).

Par ailleurs, sur l'activité télétravail, l'étude actuellement menée à l'échelle du Saint-Gaudinois pourrait être éventuellement élargie à l'échelle du Pays dans l'objectif d'identifier les lieux d'intérêt pour développer ce type d'espaces.

Enfin une précision concernant le plan de financement, celui-ci est prévisionnel et pourrait être amené à évoluer. Par ailleurs, il correspond à un projet pluriannuel, sachant que cela dépendra de l'engagement des cofinanceurs publics qui s'il est annuel, redéfinira le plan de financement LEADER.

Monsieur le Président propose de passer en revue le projet au regard de la grille d'analyse.

Sous-réserve d'une instruction réglementaire positive et de la validation du plan de financement, le projet obtiendrait une note de 29/31 soit une note supérieure au seuil minimal de sélection, selon la répartition des points suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 10/10
- 2/ La stratégie locale : 12/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/4

Le projet sera représenté en comité pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire et complétude du dossier.

Messieurs Besnier, Pedredo, Basso et Le Roux de Bretagne s'excusent de devoir quitter le comité. Le double-quorum est néanmoins conservé : 18 membres présents dont 16 votants sur 30, dont 7 membres du collège public (sur 12) et 9 membres du collège privé (sur 18).





Compte-rendu  
-  
Comité de  
programmation du  
GAL Comminges  
Pyrénées



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

### **Valorisation du château médiéval d'Izaut-de-l'Hôtel**

**Porteur de projet : Mairie d'Izaut-de-l'Hôtel**

**Fiche-action n°1 « Valoriser les ressources patrimoniales et culturelles locales »**

**FEADER sollicité : 29 340,48 € (soit 48% du montant total du projet)**

#### Présentation du projet par Madame Dufaure, adjointe à la Mairie d'Izaut-de-l'Hôtel :

Le château d'Izaut est un château médiéval qui fut un lieu majeur au temps du comté de Comminges. Le site est aujourd'hui en ruine et la végétation a repris le dessus. Depuis 20 ans, un groupe de passionnés a souhaité que ce château reste dans la vie du village pour éviter qu'il ne soit oublié, c'est ainsi que des actions de sauvegarde des ruines ont démarré.

L'objectif : conserver un patrimoine et développer des activités autour du projet pour la vie locale. Une association (« les 7 collines ») s'est créée pour assurer l'animation. Grâce à cela, des archéologues se sont également intéressés au site. Leur mobilisation en lien avec l'association et la population a permis ces 5 dernières années de réaliser un relevé de bâti. Les recherches archéologiques ont montré qu'il s'agit d'un site caractéristique du médiéval pyrénéen. Cela a permis par ailleurs de découvrir un village médiéval avec 25 ruines d'habitation en contrebas du château qui aurait été abandonné au 18ème siècle. Ainsi ce projet a permis de faire des recherches sur le village d'Izaut, et au-delà sur la vallée du Job.

Le but du projet est d'engager des travaux de consolidation afin de pouvoir accueillir le public et développer les activités autour du château (pour la vie du village et ses environs, pour la valorisation du patrimoine y compris dans une démarche de valorisation touristique).

Les actions prévues : travaux de consolidation supervisés par l'association CHAM (Chantiers, Histoires et Architectures Médiévales) ; chantier de fouille pour le suivi archéologique ; et enfin un programme d'animations assuré par l'association des 7 collines.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans le projet d'Ecomusée Cagire-Pyrénées ainsi que dans la démarches des offices de tourisme de Réseau Touristique Médiéval du Comminges.

#### Échanges avec le porteur de projet :

*Monsieur Gaut précise que l'association a également mis en œuvre des activités auprès des scolaires dans le cadre de chemins de découverte, l'engouement de la population autour des projets du village est réel. Il précise que l'association est également soutenue par une banque.*

*Monsieur Salles demande quel est le potentiel du projet dans le futur.*

*Monsieur Rémy Martin souligne que le travail en réseau est essentiel et notamment dans le cadre du réseau touristique médiéval en Comminges. L'animation du projet est primordiale.*

*Quel est le projet de restauration sur 10 ans ?*

Concernant les fouilles et les travaux de consolidation, l'objectif n'est pas de reconstruire mais de consolider l'existant pour assurer la sécurité d'accès (éviter les chutes de pierres) et de visite des ruines, et de stopper la dégradation.

*Monsieur Auberdic félicite l'association pour leur travail. Il explique que la situation géographique du château lui confère un rôle de produit touristique et ajoute qu'il serait intéressant d'intégrer le site aux sentiers de randonnées.*

Marie Bouilhol précise que le Réseau Touristique Médiéval est issu d'une initiative des offices de tourisme pour développer des activités voire des produits touristiques en réseau. Pour les aider, ils ont demandé un accompagnement de l'ADEPFO (Association de Développement des Pyrénées par la Formation) : organisme qui assure des prestations de formation-développement. Le château d'Izaut s'étant inscrit dans la démarche, ils ont pu bénéficier de cette formation.

#### Discussion et appréciation du projet :

Madame Dufaure ne prend pas part aux échanges et quitte la séance.



Compte-rendu  
-  
Comité de  
programmation du  
GAL Comminges  
Pyrénées



Marie Bouilhol apporte une précision concernant le plan de financement. Celui-ci est prévisionnel et pourrait être amené à évoluer. Par ailleurs, il correspond à un projet pluriannuel, sachant que cela dépendra de l'engagement des cofinanceurs publics qui s'il est annuel, redéfinira le plan de financement LEADER.

Monsieur le Président propose de passer en revue le projet au regard de la grille d'analyse. Sous-réserve d'une instruction réglementaire positive et de la validation du plan de financement, le projet obtiendrait une note de 22/30 soit une note supérieure au seuil minimal de sélection, selon la répartition des points suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10
- 2/ La stratégie locale : 9/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 3/3

Le projet sera représenté en comité pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire et complétude du dossier.

### **3/ Point sur la séance : synthèse des échanges**

Concernant le délai d'envoi des documents pour l'analyse préalable des projets avant la tenue du comité : délai maintenu à 10 jours mais sera prolongé au besoin pour inclure au minimum deux week-end. Nécessité d'étudier les projets en amont sur la base des fiches-projet et de la grille d'analyse.

Manque de clarté du critère 4.A.c de la grille d'analyse des projets :

Il est convenu de modifier son intitulé par « Pour les projets qui font l'objet d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse »

Marie Bouilhol invite les membres du comité à faire remonter leurs éventuelles remarques sur la séance ainsi que sur les outils (grille, fiche-projet...).

**Les deux prochains comités se tiendront le 15 novembre matin (à Mane) et le 8 décembre matin (à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Saint-Gaudens).**

**Monsieur Jean-Pierre BRANA**  
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Pays Comminges Pyrénées  
et du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées